



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Nom du service**  
IA-IPR

Toulouse, le 17 septembre 2013

Les Inspecteurs Académiques – Inspecteurs  
Pédagogiques Régionaux d'Education Physique et  
Sportive

aux

Professeurs d'Education Physique et Sportive

sous couvert du chef d'établissement

Objet : épreuve obligatoire d'EPS en C.C.F - composition des ensembles certificatifs  
aux examens de la voie professionnelle.

Dossier suivi par  
Dominique Maillard

Téléphone  
05 61 17 72 16

Fax  
05 61 17 72 11

Mél.  
ipr@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques  
BP 7203  
31073 Toulouse cedex 7

La commission académique d'harmonisation et de propositions de notes pour les  
épreuves d'EPS aux examens du second degré a examiné la composition des  
ensembles certificatifs.

Il ressort de cette analyse que, depuis la session 2010, la palette des épreuves  
proposée s'est élargie et diversifiée. Néanmoins des progrès sensibles pourraient être  
réalisés, notamment en faveur des candidates au baccalauréat professionnel dont le  
degré d'accès aux épreuves de C.P.2 (course d'orientation – escalade), C.P.3  
(acrosport - danse) et C.P.5 (musculature – step – course en durée) est encore trop  
faible comparé aux pratiques nationales.

Aussi nous vous encourageons à privilégier, autant que possible, ces activités  
susceptibles de mieux répondre aux aspirations ainsi qu'aux mobiles d'engagement  
des filles, dont les taux de dispenses au baccalauréat professionnel augmentent de  
manière significative.

Au-delà d'une équité accrue entre les candidates et les candidats, vous contribuerez  
ainsi à enrichir l'ultime étape du parcours de formation scolaire des filles en EPS.

Myriam CASSAGNE

Jean-René JOLY

Dominique MAILLARD